

Procès-verbal de l'Assemblée générale Fédération des étudiant·e·s Neuchâtelois ·e·s

Date : 20 mai 2026

Lieu : Aula C46

Présent·es : cf. Liste des présences

Co-présidence : Manon van Oel et Loïc Claude

Procès-verbal : Pritsana Perret

Heure d'ouverture : 12h30

1. Formalités

1.1 Mot de Bienvenue

Le co-président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présent·e·s.

1.2. Quorum

Le quorum requis par les statuts est atteint.

1.3 Election du bureau d'Assemblée Générale

Le bureau de l'Assemblée Générale est constitué comme suit :

Co-présidence : M. van Oel et L. Claude

Secrétariat général : P. Perret

1.4 Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Loïc.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

1.5 Acceptation du PV de l'AG ordinaire du 3 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 décembre 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Communications de ALFEN

Emma commence la lecture du discours rédigé par Ismael Gensollenp (absent) pour ALFEN.

Échanges et questions :

Léo demande si des travaux de rénovation sont prévus pour la Cité des étudiant·e·s située près de Portalès.

Emma clarifie que la gestion de travaux relève directement de la commune. ALFEN se concentre actuellement sur le projet « Gouttes d'or ».

3. Communications du comité

3.1 Fête de l'Université

Le comité présente le bilan de la Fête de l'uni, qualifiée de réussite globale. Des remerciements chaleureux sont adressés à toutes les personnes ayant participé à son organisation.

Échanges et questions :

Léo demande si cette formule d'événement sera renouvelée pour les prochaines années.

Loïc indique que la décision finale appartiendra au nouveau comité entrant. Il souligne néanmoins que le bilan est très positif, tant sur le déroulement de la soirée que sur les excellentes relations entretenues avec le staff de la Case à Chocs, ce qui rend un renouvellement fortement probable.

3.2 Présentation de la coalition (intervention extérieure)

Un·e représentant·e de la coalition prend la parole pour présenter le mouvement « Uniexs contre l'austérité ». Il/Elle alerte l'assemblée sur le doublement des taxes pour les étudiant·e·s, ainsi que leur quadruplement pour les étudiant·e·s étranger·ère·s. Un appel est lancé à la mobilisation de la communauté étudiante et le futur comité est vivement encouragé à s'impliquer sur cette question.

3.3 Retour sur la Sexual Harassment Awareness Day 2026

Loïc fait part des premiers contacts et échanges avec le Bureau égalité et diversité. Dans le cadre de la SHAD, des stands de sensibilisation ont été installés dans les 4 facultés. Le comité souligne sa participation aux stands et partage que la FEN souhaite s'investir durablement dans ce projet à l'avenir.

3.4 Semaine de la Durabilité

Yan informe l'assemblée que les activités liées à la durabilité n'ont pas pu être menées cette année en raison d'un manque de participation. Toutefois, il encourage la nouvelle personne qui reprendra ce dicastère de relancer le projet l'année prochaine (conférences, activités diverses) en collaboration avec le rectorat.

4. Approbation des comptes 2025

Pritsana présente le rapport financier et les comptes pour l'exercice 2025 (cf. Bilan + PP et Annexes 2025).

Elle détaille les comptes, puis soulève quelques points retenus par l'Organe de révision notamment sur les comptes du Fonds d'aide et d'urgence. Le compte physique à la BCN et le compte avec les montants attribués aux étudiant·e·s. ne correspondent pas, car les dons ont été versés sur le compte courant de la FEN et non du FU. Une correction doit être faite dans les prochaines suivantes.

De plus, certains montants réels ne correspondent pas aux montants budgétés ce qui relève d'une violation des statuts (par exemple, les cotisations de l'UNES).

Les revenus extraordinaires sont justifiés.

Finalement, les détails de la Fête de l'Uni 2025 sont communiquer, avec une perte significative de 10'000 CHF.

L'Organe de révision recommande l'approbation des comptes sur réserve de plusieurs statuts violés (cf. Rapport révision comptes). Un nouveau statut sur l'introduction d'une marge budgétaire sera présenté afin de palier à ce problème.

Échanges et questions :

Léo demande si des sécurités financières seront mise en place afin de prévenir d'éventuelles pertes importantes (citant l'exemple à 10 000 CHF).

Pritsana répond en s'appuyant sur l'exercice de l'année en cours qui est positive et rappelle l'introduction de la marge budgétaire qui peut servir de sécurité.

Loïc détaille les différences entre une organisation à la Case à Chocs et une autre à la patinoire. La Case à Chocs propose un package de location plus simple, offrant des securitas et staff, ce qui limite des dépenses supplémentaires.

Giorgia ajoute que le personnel de la Case à Chocs est habitué à ce type d'événements estudiantins, ce qui minimise les risques.

Manon précise qu'un document de directives (guidelines) internes a été rédigé pour garantir la bonne transmission et le bon déroulement de la Fête de l'Uni à l'avenir.

Les comptes 2025 sont approuvés à la majorité des voix, avec 2 abstentions et 0 contre.

5. Ajout et modifications des statuts

(cf. FEN proposition marge budgétaire et Modification des statuts FEN)

5.1 Ajout d'une marge budgétaire

Le comité a constaté qu'aucune disposition des statuts actuels ne traite de la gestion des comptes. L'introduction d'un nouvel article permettrait à la FEN de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire claire et légale. Cet ajout ne modifie pas les pratiques du comité, mais favorisera la conformité de la gestion du budget vis-à-vis des statuts.

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 4 abstentions et 0 contre.

5.2 Art. 4 : Soutien et partage des communication de l'UNES

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 5 abstentions et 0 contre.

5.3 Art.8 : Reformulation article plus en vigueur

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 1 abstention et 1 contre.

5.4 Art.9 : Suppression délégué

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 12 abstentions et 0 contre.

5.5 Art.10 : Reformulation pour se conformer aux pratiques et dicastères

Le vote est adopté à l'unanimité des voix.

5.6 Art. 12 : Reformulation

Le vote est adopté à l'unanimité des voix.

5.7 Art.14 : Ajout d'un règlement concernant les procurations

Manon explique que les procurations ne sont pas supprimées, mais limitées à une par personne. Les objectifs sont d'encourager la présence physique, de simplifier la gestion administrative lors des votes et de prévenir les abus.

Un débat s'ouvre sur la conformité de cette restriction au vu des du CDO.

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 1 abstention et 1 contre.

5.8 Art. 20 : Correction du renvoi

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 2 abstentions et 0 contre.

5.9 Art. 21 : Mise en avant de la Corres

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 1 abstention et 0 contre.

5.10 Art.29 : Modification pratique plus actuelle

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 3 abstentions et 0 contre.

5.11 Art.32 : Convention FEN et ANEs

Le vote est adopté à la majorité des voix, avec 2 abstentions et 0 contre.

6. Élections

6.1. Election des sièges des Commissions

Commission culturelle et activité (CCA) :

Célia Loureiro se porte candidate. *Elle est élue à l'unanimité des présent·e·s.*

Mélissa Hulmann se porte candidate. *Elle est élue à l'unanimité des présent·e·s.*

Commission du fonds d'aide et d'urgence :

Maria Pinto da Luz se porte candidate. *Elle est élue à l'unanimité des présent·e·s.*

Commission d'intégrité scientifique :

Mel Jecker se porte candidate. *Elle est élue à l'unanimité des présent·e·s.*

Commission du foyer des étudiant·e·s :

Mikael Thomas se porte candidat. *Il est élu à l'unanimité des présent·e·s.*

Commission de prévention et gestion des conflits :

Pritsana Perret se porte candidate. *Elle est élue à l'unanimité des présent·e·s.*

Commission Culturelle de l'Université (délégué FEN) :

Mikael Thomas se porte candidat. *Il est élu à l'unanimité des présent·e·s.*

Manon fait un dernier appel à candidatures. Aucun·e candidat·e ne s'est présenté·e pour les instances suivantes :

- Commission Qualis
- Commission de la Cité des étudiant·e·s
- Commission de surveillance des procédures de nomination

6.2. Election du service juridique

Deux personnes de l'assemblée sont désignées pour faire office de scrutateurs·trices pour l'élection du service juridique et du comité exécutif.

Trois candidat·e·s se présentent et partagent leurs motivations. L'élection nécessite la majorité absolue.

1^{er} tour de scrutin :

Maria Pinto da Luz : 17 voix

Mattia Calloppa : 12 voix

Adonis Maksutaj : 7 voix

Aucun·e candidat·e n'obtient la majorité absolue.

2^{ème} tour de scrutin :

Maria Pinto da Luz : 25 voix

Mattia Calloppa : 12 voix

Maria Pinto da Luz est élue à la majorité absolue pour le service juridique.

6.3. Election du comité

Les personnes suivantes se portent candidates pour intégrer le comité exécutif de la fédération, elles se présentent et partagent leurs intérêts et motivations :

- Rafael De Almeida
- Mélissa Hulmann
- Arthur Barras
- Mikael Thomas
- Célia Loureiro
- Charles Ntone King
- Issmae (absente, mais présentée par Manon)

Les personnes sortent de la salle et le comité actuel fait part de ses recommandations.

5 candidat·e·s sont élus pour le comité exécutif :

*Rafael De Almeida, Mélissa Hulmann, Célia Loureiro,
Mikael Thomas, et Arthur Barras sont élu·e·s à la majorité absolue.*

7. Divers

Aucun autre point n'est soulevé.

La co-présidence remercie l'assemblée et la séance est levée à 14h25.

Heure de clôture : 14h25